

Conseil Communal de Saint-Légier – La Chiésaz

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 13-2012, concernant l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie au chemin de Malavernaz.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 30 octobre 2012 à 19h00, à la salle de la Municipalité dans la composition suivante :

Mme Rita Regamey, présidente
M. Michel Mamin, secrétaire
Mme Céline Morier
Mme Monica Simonet
Mme Laurence Zimmermann
M. Daniel Plattner
M. Jean Dupraz

Lors de cette séance, étaient également présents :

M. Bovay, syndic,
M. Krümel, responsable du bureau technique
M. Gostelli, ingénieur du bureau Herter et Wiesmann SA

La commission remercie ces personnes pour les explications fournies ainsi que des réponses données aux questions de ses membres.

1. Coquille et précision concernant le préavis présenté.

Au paragraphe 2, 3ème point de la liste, il faut remplacer « B » par « F » :

- **Au point A et F, raccordement sur la conduite en fonte Ø 150mm existante.**

Plan de situation : La parcelle concernée par le projet d'immeuble 1866 se situe sous le mot « LEGENDE » du cartouche de la figure 2.

A noter qu'il serait souhaitable que les plans annexés aux préavis soient présentés dans un format plus lisible donc plus grand.

2. La situation

L'étude de la distribution de l'eau potable et la planification des collecteurs d'eaux dans le secteur « En Grandchamp – Au Porteau » a fait l'objet du préavis 01-2012 accepté par le conseil communal le 5 mars 2012.

L'alimentation en eau du PPA de Grandchamp est planifiée depuis le secteur de la gare avec un raccordement (bouclage) sur le réseau existant via Malavernaz plus tard.

La construction de l'immeuble prévu sur la parcelle 1866 nécessite l'ouverture du chemin de Malavernaz pour le raccorder aux différents réseaux d'eau et d'énergies.

Cette situation nouvelle permet de partager les coûts des travaux et de commencer la construction du réseau initialement projeté par le côté « Malavernaz ».

La Municipalité ne connaît pas actuellement la planification prévue par le promoteur de Grandchamp pour débiter les travaux. La construction de ce réseau, comme décrite dans le préavis 01-2012, aura lieu lorsque le chantier de Grandchamp le nécessitera.

3. Opportunité d'inverser les phases de ces travaux

La construction de l'immeuble sur la parcelle 1866 nécessite l'ouverture du chemin de Malavernaz. Il est logique de procéder aux travaux prévus sur les réseaux d'eau communaux en même temps et ainsi partager le coûts.

4. Coûts de l'opération et économies générées par cette planification

Les montants annoncés dans le préavis paraissent raisonnables. Pour juger de l'économie générée par cette planification, la commission a désiré connaître la répartition des frais, soit le génie civil (fouilles), entre les différents services concernés.

Demande satisfaite rapidement par la remise du tableau ci-joint qui détaille ces coûts par service et par tronçon.

Ce tableau fait ressortir la part à charge de la commune de CHF 79'649.35 HT et celle à charge du propriétaire de la parcelle 1866 de CHF 48'345.40 comme mentionnés dans le préavis.

5. Conclusions

En conclusion la commission propose au Conseil Communal, à l'unanimité de ses membres, sous réserve du rapport de la commission des finances, d'accepter les conclusions du préavis13-2012 à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour ces travaux ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir le montant total sur une durée de 30 ans au maximum

La présidente



Rita Regamey

Le secrétaire



Michel Mamin

Annexe : tableau de répartition des coûts du génie civil

Tronçons de conduite communale

	Tronçon A-B et B-C	Tronçon C-D	Tronçon D-E	Tronçon E-F	Tronçon F-G	Tronçon D1	Tronçon D2	Tronçon TOTAL
Total HT	48'461.50	13'615.85	27'322.70	16'842.45	4'959.00	9'487.60	7'305.65	127'994.15
rabais	-2423.10	-680.80	-1366.15	-842.10	-247.95	-474.40	-365.30	-6399.70
escompte	0.02	-258.70	-519.15	-320.00	-94.20	-180.25	-138.80	-2431.90
tva	3609.40	1014.10	2035.00	1254.45	369.35	706.65	544.10	9533.00
Total TTC	48'727.05	13'690.45	27'472.40	16'934.80	4'986.20	9'539.60	7'345.65	128'695.55

	Repartition ESP	Repartition ESP	Repartition ESP	Repartition ESP	Repartition ESP	Repartition ESP	Repartition ESP	TOTAL ESP
HT	59.1%	39.4%	25.8%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	HT 79'649.35
TTC	28'640.75	5'364.65	7'049.25	16'842.45	4'959.00	9'487.60	7'305.65	TTC 80'085.90
RE	28'797.70	5'394.05	7'087.90	16'934.80	4'986.20	9'539.60	7'345.65	RE 28'428.65
HT	40.9%	27.3%	17.9%					HT 28'428.65
TTC	19'820.75	3'717.15	4'890.75					TTC 28'584.40
	19'929.35	3'737.50	4'917.55					Gaz 10'517.75
HT		33.3%	21.9%					HT 10'517.75
TTC		4'534.10	5'983.65					TTC 10'575.35
		4'558.90	6'016.45					EC+EU 9'399.00
HT			34.4%					HT 9'399.00
TTC			9'450.50					TTC 9'450.50

ESP: Eau sous pression
 RE: Electricité
 Gaz: Gaz
 EC+EU: Eaux claires et usées

TOTAL
HT 127'994.75
TTC 128'696.15

TOTAL
RE, Gaz et EC+EU HT 48'345.40
TTC 48'610.25